

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de  
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 4 juin 2019, à 17 h 30, au local 258** de l'EPSH, située au 600, boulevard Casavant Est, à Saint-Hyacinthe.

**Sont présents, mesdames et messieurs :**

Bélair, Jonathan, représentant des groupes socio-économiques  
Brennan, Stéphane, représentant des groupes socio-économiques  
Chamberland, Karine, représentante du personnel de soutien et secrétaire d'assemblée  
Deslandes, Mathieu, représentant des élèves  
Lamontagne, Gina, représentante du personnel enseignant  
Laplante, Louis-Philippe, représentant des groupes socio-économiques  
Lapointe, Claude, représentant des groupes socio-économiques  
Marsan, Julie, représentante du personnel de soutien  
Pedneault, René, représentant des groupes socio-économiques  
Pouliot, Bruce-Frédéric, représentant des élèves

**Sont absents (es), mesdames et monsieur:**

Audette, Nathalie, représentante du personnel enseignant  
Dionne, Nathalie, représentante du personnel professionnel  
Rouab, Malika représentant du personnel enseignant  
Rowden, Carole, représentante du personnel enseignant

**Sont également présents, mesdames et messieurs :**

Arbour, Yanik, directrice adjointe  
Bérubé, Carl, directeur  
Simard, Élyse, commissaire

**1.0**

**Constatation du quorum et ouverture de la séance;**

Monsieur Stéphane Brennan procède à la constatation du quorum et à l'ouverture de la séance à 17 h 34.

**2.0**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour;**

Monsieur Brennan présente l'ordre du jour de la rencontre.

Monsieur René Pedneault propose l'adoption de l'ordre du jour et est secondé par monsieur Mathieu Deslandes.

CET 18-19-06-01

Adopté à l'unanimité.

**3.0**

**Lecture et adoption du procès-verbal de la séance tenue le 24 avril 2019**

Monsieur Carl Bérubé présente le procès-verbal de la séance tenue le 24 avril 2019.

Le nom de monsieur Louis-Philippe Laplante sera enlevé de la liste des personnes présentes et sera ajouté à la liste des personnes absentes.

Madame Yanik Arbour revient sur le point **7.0 Projet éducatif 2019-2022**. Elle nous informe que notre projet éducatif a été jugé conforme en tous points par la Direction générale et sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

La page 12 a été modifiée après l'adoption par le Conseil d'établissement. La Direction générale a demandé à ce qu'un paragraphe soit ajouté dans les projets éducatifs de toutes les écoles. Le texte se lit comme suit : « En cohérence avec

***Livre des délibérations du Conseil d'établissement de  
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe***

l'article 37 de la *Loi sur l'instruction publique*, le projet éducatif est évalué annuellement et est actualisé au besoin, à la suite de cette évaluation. Cette évaluation présente les résultats obtenus en lien avec les indicateurs retenus dans le projet éducatif. L'évaluation est transmise au directeur général au plus tard le 15 novembre de chaque année, ainsi que le projet d'actualisation, s'il y a lieu ».

Le nouveau visuel de l'EPSH a également été ajouté à la page 5.

Madame Arbour tient à féliciter ceux et celles qui ont travaillé à l'élaboration du projet éducatif 2019-2022.

Monsieur René Pedneault propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 24 avril 2019 et est secondé par monsieur Mathieu Deslandes.

CET 18-19-06-02

Adopté à l'unanimité.

**4.0**

**Période de questions du public**

Aucun public n'est présent à cette séance.

**5.0**

**Correspondance**

Aucune correspondance n'a été reçue.

**6.0**

**Situation budgétaire**

**6.1 Prévion de clientèle 2019-2020**

Monsieur Bérubé nous explique que le financement en FP est en fonction du nombre d'équivalents temps plein (ETP). Un ETP équivaut à 900 heures de formation. Pour 2019-2020, les prévisions actuelles sont de 1 115 ETP.

**6.2 Budget 2019-2020 initial (adoption)**

Monsieur Bérubé présente le budget initial équilibré en revenus et en dépenses.

Monsieur Bérubé attire notamment l'attention sur les montants attribués au centre en lien avec certaines mesures budgétaires, soit : 120 184\$ pour *Fréquentation et réussite des jeunes*, 217 878\$ pour *Accroche-toi en FP*, 7 230\$ pour *Ressources éducatives numériques* et 25 403\$ *Formation continue du personnel pour l'utilisation pédagogique des technologies numériques*. Il mentionne que la mesure *Accroche-toi en FP* permettra la bonification des services d'accompagnement des élèves.

Monsieur Jonathan Bélair propose l'adoption du budget initial et est secondé par madame Julie Marsan.

CET 18-19-06-03

Adopté à l'unanimité.

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de  
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

**7.0 Listes de matériel 2019-2020 (approbation)**

Monsieur Bérubé nous présente les listes de matériel 2019-2020 élaborées dans le respect des principes et balises approuvées par le Conseil d'établissement du 27 novembre 2018.

**8.0 Informations**

**8.1 Structure administrative et plan des effectifs 2019-2020**

Monsieur Bérubé explique que compte tenu de la baisse marquée d'inscriptions en formation professionnelle, nous revenons à un seul poste de gestionnaire administratif. Au niveau des directions adjointes pédagogiques, il y aura dorénavant quatre postes plutôt que cinq.

Au niveau du plan des effectifs, le personnel de soutien est maintenu pour la prochaine année, mais les postes de conseillers pédagogiques aux services éducatifs en formation professionnelle sont réduits à quatre plutôt que cinq.

Par contre, la mesure « Accroche-toi en FP » permettra l'ajout de deux postes de techniciens en éducation spécialisée.

**8.2 Formations autofinancées 2018-2019 / Bilan**

Monsieur Bérubé présente le document qui fait le bilan des formations offertes par les services aux entreprises ainsi que celles organisées en partenariat avec la CCQ.

**8.3 Projet de calendrier de rencontres 2019-2020**

Monsieur Bérubé présente le projet de calendrier de rencontres du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020 qui sera validé officiellement lors de la première rencontre du Conseil.

Les membres du Conseil qui sont des représentants socio-économiques et qui sont à la fin de leur mandat souhaitent revenir pour un 2<sup>e</sup> mandat en 2019-2020 et 2020-2021.

**9.0 Rapport de gouvernance du Conseil d'établissement 2018-2019 (adoption)**

Monsieur Bérubé présente le document qui récapitule tous les sujets sur lesquels le Conseil a été amené à se prononcer pendant l'année scolaire. Le rapport retrace également les faits saillants qui ont marqué la vie scolaire, notamment les olympiades de la formation professionnelle au niveau national. Nous avons deux (2) représentants de notre école à ces olympiades en charpenterie-menuiserie et en esthétique.

Les membres échangent sur les olympiades et sont fiers des élèves qui ont participé à cette compétition.

Comme aucune modification n'est demandée, monsieur Bélair propose l'adoption du rapport de gouvernance et est secondé par monsieur Claude Lapointe.

CET 18-19-06-04

Adopté à l'unanimité.

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de  
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

**10.0**

**Levée de l'assemblée**

CET 18-19-06-05

Monsieur Brennan propose la levée de l'assemblée à 18 h 31 et il est secondé par Monsieur René Pedneault.

Le président,

Le directeur,

Stéphane Brennan

Carl Bérubé